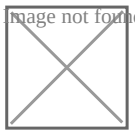

remboursement d'avance contrat livret confiance

Par **macfly58**, le **22/08/2010** à **11:04**

Ma grand mère a souscrit un contrat d'épargne, le livret confiance chez proBTP. En pleine dépression, en 1994, elle demande une avance...qui n'a jamais été remboursée. Elleest aujourd'hui grabataire. et sous tutelle depuis 1996. Aucun courrier ne nous est parvenu durant la période 1994-20210. On lui demande, aujourd'hui, de rembourser cette avance et en plus des intérêts. Y-a-t-il prescription pour ce genre de cas ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés